

## ✓ JE FAIS CET ATELIER POUR :

- Développer et perfectionner mes techniques d'écriture de textes de chansons
- Acquérir de nombreux outils et techniques d'écriture
- Développer mon inspiration et libérer mon imaginaire

## + QUELS SONT LES AVANTAGES DE CET ATELIER ?

- Jeux d'écritures et gymnastiques plumistiques
- Travail en groupe et ambiance conviviale qui permettent l'échange et renforcent la motivation
- Véritable moteur pour la création

## 👤 INTERVENANT-E-S PRÉSENTI-E-S



### 1<sup>ER</sup> SEMESTRE • ROBI (*ACI*)

**MON PARCOURS :** Artiste et productrice de la scène indépendante, ROBI se frotte aussi à la réalisation, au cabaret et à la transmission comme ressource.

**MA PEDAGOGIE :** Les contraintes formelles ou imaginaires au service de la liberté et du lâcher prise.



### 2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE • JEAN-JACQUES NYSSSEN (*chanteur*)

**MON PARCOURS :** J'ai fait le vœu de vivre de la scène. En porte d'entrée, parfois devant, parfois derrière, là où je trouvais ma place.

**MA PEDAGOGIE :** Partir de ce qu'on connaît. Étayer une idée, repérer le germe et le cultiver, avec des outils simples, et le plaisir du jeu.



jeudi • 19h



Atelier  
collectif

### 📅 - DATES

26 séances sur l'année,  
d'octobre à juin

### 🕒 - DURÉE

2h00

### 👥 - PUBLIC

Adultes, tous niveau

### 📍 - LIEU

ACP la Manufacture Chanson,  
124 avenue de la République  
75011 PARIS

### 💶 - TARIF

1 300 € TTC  
Acompte : 180 €  
Engagement à l'année



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR FORMATION LOISIR

Les formations amateurs et loisir ont pour objectifs de permettre à chacun de s'exercer à la chanson ou à ses disciplines corollaires.

## LES ATELIERS

### DURÉE

Les ateliers sont proposés à l'année ou au trimestre. Les stages intensifs, « mini », ou « micro-stage », les ateliers « Formation musicale » et « Ecriture » ont des formats spécifiques.

• **SEMAINES DECOUVERTE DES ATELIERS :** elles sont organisées en juin et septembre afin de tester sans engagement un ou plusieurs ateliers proposés, à l'exception des ateliers individuels. Le tarif est de 30 € pour les ateliers accompagnement (piano ou guitare) et de 45 € pour tous les autres.

• **ATELIERS À L'ANNEE :** 26 séances d'octobre à juin (hors vacances scolaires). Engagement à l'année, la totalité du règlement est demandée avant la 1<sup>ère</sup> séance.

Dans la limite des places disponibles, il est possible de s'inscrire en cours d'année (après accord de l'intervenant) selon le principe suivant : engagement sur la totalité des séances restantes. Paiement des coûts de formation, avant le 1<sup>er</sup> cours au prorata du nombre de séances restantes.

• **ATELIERS AU TRIMESTRE OU AU SEMESTRE :** 9 séances par trimestre ou 13 séances par semestre (hors vacances scolaires). Engagement au trimestre ou au semestre. Pour valider son inscription, la totalité du règlement est demandée au plus tard lors de la première séance. 3 sessions au trimestre ou 2 sessions au semestre sont prévues durant l'année.

• **AUTRES STAGES :** un engagement et la totalité du règlement est demandée avant le début du stage et au plus tard avant le premier cours.

### DATES

Les ateliers débutent la semaine du 6 au 12 octobre 2025.

Les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée (sauf en cas de chouchou...) et dans la limite des places disponibles.

Pour les ateliers à l'année, une priorité d'inscription est donnée aux participants de la saison précédente jusqu'au 11 juillet 2025.

Pour les ateliers au trimestre ou au semestre, une période de priorité est également proposée aux participants de la période précédente (l'information est communiquée par l'équipe chargée des inscriptions, en temps et en heure, aux personnes concernées)

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

Pour veiller à la qualité de l'enseignement, la Manufacture Chanson définit, selon la durée et le contenu de chaque atelier, un nombre maximum de participants et s'engage à ne pas le dépasser.

Une formation n'atteignant pas le nombre minimum d'inscrits peut être annulée. Dans ce cas, les sommes engagées (déduction faite du nombre des séances réalisées) sont restituées aux participants.

### LIEU DES COURS

ACP la Manufacture Chanson, 124 avenue de la République 75011 Paris - métro : Père Lachaise.

### HORAIRES

La durée d'une séance d'atelier est établie selon les besoins pédagogiques et le nombre de participants inscrits.

Les horaires annoncés comprennent l'installation et la désinstallation des cours.

### LOCATION DE SALLE DE RÉPÉTITIONS

Les stagiaires participant à une formation loisir bénéficient du tarif réduit « T2 » pour les mises à disposition de salles.

## ENGAGEMENTS DU PARTICIPANT

• Chaque participant s'engage à suivre l'ensemble des cours auxquels il est inscrit, à respecter les horaires et le présent règlement. Comme chaque membre de la Manufacture Chanson, il s'engage à être respectueux du travail des autres, courtois avec tous et à veiller au respect du matériel et des locaux.

• En cas d'annulation d'un cours individuel, le stagiaire doit prévenir l'administration et l'intervenant de son absence au moins 48h (soit 2

**WWW.MANUFACTURECHANSON.ORG**

« la SCOP Chanson » - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE À CAPITAL VARIABLE  
reconnue par le Ministère de la Culture et de la Communication en tant qu'établissement d'enseignement artistique  
124 avenue de la République, 75011 PARIS - 01.43.58.19.94 - acp@manufacturechanson.org  
Siret 328 582 598 00046 - APE 90.01 Z - Centre de formation n°11753547075 - agrément Jeunesse et Sports n° 75JEP06-29  
agrément « Entreprises Sociales et Solidaires » - Licences : 1-1062848, 2-1062849, 3-1062850

jours ouvrables) à l'avance. Dans le cas contraire, l'heure lui sera décomptée de son forfait.

- L'acompte est exigé pour valider une demande d'inscription à un atelier ou à un stage. Cet acompte vaut engagement. Une fois l'inscription confirmée par la Manufacture Chanson, toute activité est due en totalité sauf dispense accordée par la direction pour motif grave et le client s'engage à acquitter le coût total de sa formation au plus tard lors du 1er cours.
- Les exercices effectués dans les cours sont propriété d'ACP la Manufacture Chanson, ils ne

peuvent être utilisés par le stagiaire dans ses prestations artistiques futures (sauf autorisation expresse de l'artiste pédagogue concerné).

- Le stagiaire s'engage à accepter par avance et à titre gracieux que la Manufacture Chanson puisse faire paraître sur son site internet ou dans toute autre de ses publications une ou plusieurs photographies, sur laquelle il figurerait, prises à l'occasion d'un cours ou d'une présentation dans le cadre de la formation. De même, pour toute production sonore ou vidéo.

Toutes les activités proposées sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Toute personne utilisatrice des services de la Manufacture Chanson (stagiaires, intervenants, usagers...) peut, si elle le souhaite, se voir proposer un rendez-vous avec le « référent handicap ».

La Manufacture Chanson s'engage à faire respecter l'égalité des genres au quotidien et ne tolère en aucun cas toutes formes de discrimination et de violences morales, sexuelles et attitudes sexistes ou racistes.

La Manufacture Chanson a mis en place un protocole de lutte contre les Violences Sexistes ou Sexuelles. Un affichage et des guides d'information sont à la disposition des salarié.es, stagiaires et autres publics.

Si vous êtes victime ou témoin de violences sexistes ou sexuelles, vous pouvez contacter la personne référente « lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes » de la Manufacture Chanson : [mediation@manufacturechanson.org](mailto:mediation@manufacturechanson.org) ou vous adresser à la cellule d'écoute psychologique et juridique de lutte contre les violences sexuelles et sexistes pour les professionnels de la culture : 01 87 20 30 90 du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h ou par mail : [violences-sexuelles-culture@audiens.org](mailto:violences-sexuelles-culture@audiens.org)

## MODALITÉS DE PAIEMENT

L'acompte est exigé pour valider une demande d'inscription à un atelier ou à un stage (Possibilité de régler l'acompte par carte via le site internet, par virement ou par chèque). Cet acompte vaut engagement. Une fois l'inscription confirmée par la Manufacture Chanson, toute activité est due en totalité et le client s'engage à acquitter le coût total de sa formation au plus tard lors du 1er cours. Aucun remplacement, ni remboursement de cours n'est possible en cas d'absence ou d'abandon du participant (sauf accord écrit de la direction et ce, uniquement pour motif grave).

Concernant les ateliers à l'année, au trimestre ou au semestre, l'acompte, s'il est réglé par chèque, est encaissable, après confirmation d'inscription, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, ou bien, dès réception, une fois la rentrée passée.

En cas de règlement par chèque, une facilité de paiement peut être accordée selon 3 possibilités :

|                                      | ENCAISSEMENT<br>ANNUEL                                           | ENCAISSEMENTS<br>TRIMESTRIELS                                                        | ENCAISSEMENTS<br>MENSUELS                                                                            |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ATELIERS À L'ANNÉE                   | 1 chèque (après déduction de l'acompte) encaissable en novembre. | 3 chèques (après déduction de l'acompte) encaissables en novembre, janvier et avril. | 7 chèques (après déduction de l'acompte) encaissables chaque mois de novembre à mai.                 |
| ATELIERS AU TRIMESTRE OU AU SEMESTRE | /                                                                | 1 chèque (après déduction de l'acompte) encaissable en milieu de trimestre.          | 2 chèques (après déduction de l'acompte) encaissables les 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> mois. |

Tous les chèques sont à remettre lors du 1er cours.

ATTENTION ! Aucun chèque post-daté n'est accepté (dater les chèques du jour où ils sont faits)



# BULLETIN D'INSCRIPTION

**ATELIERS 2025•2026**

Rendez-vous, aussi, sur la page « Formation Loisir » de notre site internet  
[www.manufacturechanson.org](http://www.manufacturechanson.org) pour vous inscrire et régler l'acompte en ligne.

☐ Madame    ☐ Monsieur    ☐ Non spécifié

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Code postal .....

Ville .....

Téléphone .....

Email .....

Date de naissance .....

**Je m'inscris à l'atelier :**

*(cocher la ou les cases de son choix)*

**Chanter**

1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐

**S'accompagner**

6 ☐ 7 ☐ 8 ☐

**Créer**

9 ☐ 10 ☐ 11 ☐ 12 ☐

**Autre formation (précisez) .....** ☐

Je joins à ce bulletin d'inscription un chèque d'acompte établi à l'ordre d'ACP la  
Manufacture Chanson d'un montant total de : .....€

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et en accepter  
les termes et conditions. Toute activité commencée est dûe en totalité.

Date et signature : .....

124 av. de la République 75011 Paris - M<sup>o</sup>Père Lachaise  
01 43 58 19 94 - [acp@manufacturechanson.org](mailto:acp@manufacturechanson.org)  
[WWW.MANUFACTURECHANSON.ORG](http://WWW.MANUFACTURECHANSON.ORG)